Le 17 janvier 2022 à 19 h 30 a lieu une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata par visioconférence.

Municipalités représentées :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Daniel Boucher (Biencourt)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Benoit Morin (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Keven Ouellet-Lévesque (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Madame Andrée Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Monsieur Mario Guimond (Saint-Juste-du-Lac)
Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Monsieur Paul-Antoine Loranger, maire suppl. (St-Pierre-de-Lamy)
Monsieur Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec)

Absents : Monsieur Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata.

Les personnes-ressources aussi présentes :

Le directeur général	Jacky Ouellet
La coordonnatrice des finances	Michèle Boucher
La secrétaire de direction	Mireille Moreau
Le coordonnateur Service de dév.	Steve Murray
Le coordonnateur Service d'aménagement	Mathieu Lehoux

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET</u>

Le préfet souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

RS-001-22

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Gaston Chouinard
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'élément « affaires nouvelles » ouvert.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 décembre 2021

4. Approbation des comptes du mois de janvier 2022 de la MRC de Témiscouata

5. <u>Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui</u>

5.1 Avis de conformité du Règlement 02-10-50 (Correspondance)
5.2 Demande d'appui au projet «Un toit pour nous» – Trajectoires Hommes du KRTB
5.3 Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
5.3.1 Enjeux budgétaires sur la période de 2021-2022 à 2025-2026
5.3.2 Projection de la répartition des budgets d'aménagement pour la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
5.4 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – distribution de tests rapides
5.5 Formation sur l'éthique

6. Développement économique et rural

6.1 Demande projet culturel
6.2 Demandes de financement Vitalisation
6.3 Demandes de financement Fonds éolien
6.4 Demandes de financement FRR- Volet 2 régional
6.5 Plan de développement en transport adapté

7. Aménagement, urbanisme et sécurité incendie

7.1 Certificat de conformité au SADR du Règlement de zonage 06-2021 de la municipalité de Saint-Eusèbe

8. Dossiers du préfet

8.1 _____
8.2 _____
8.3 _____
8.4 _____
8.5 _____

9. Accord et approbation des dépenses d'entretien et de la grille d'inspection du Parc linéaire le sentier Petit Témis, section sud, Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska

10. Autorisation pour la vente d'une parcelle de lot 4328343 sur les terres publiques intramunicipales (TPI) déléguées

11. Les bons coups

12. Affaires nouvelles :

12.1 Besoin d'une ressource en urbanisme (Mario Patry)

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-002-22 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par Mélissa Lord
appuyé par Jules Soucy
et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire 13 décembre 2021 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tel que rédigé en effectuant la correction suivante :

Au point 19, enlever le nom de M. Benoit Morin dans les nominés au Comité administratif pour 2022.

Au point 21, ajouter à la résolution la liste de toutes les nominations aux divers comités pour 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-003-22 4. ACCEPTATION DES COMPTES DE JANVIER 2022 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité

D'accepter les comptes de janvier 2022 de la MRC de Témiscouata, totalisant 407 452,87$ tels que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

5.1 Avis de conformité du Règlement 02-10-50 (Correspondance)

RS-004-22

5.2 APPUI AU PROJET «UN TOIT POUR NOUS» - TRAJECTOIRES HOMMES DU KRTB

Il est proposé par Mario Guimont
appuyé par Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

Que la MRC de Témiscouata transmette à l'organisme Trajectoires Hommes du KRTB une lettre d'appui pour son projet «Un toit pour nous».

ADOPTÉE À LA L'UNANIMITÉ.

5.3 Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
5.3.1 Enjeux budgétaires sur la période de 2021-2022 à 2025-2026
5.3.2 Projection de la répartition des budgets d'aménagement pour la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

RS-005-22

SOUTIEN AUX DEMANDES DES PARTENAIRES DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'importance de la filière forestière pour le développement social et économique du Bas-Saint-Laurent et l'occupation dynamique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a toujours été un précurseur dans le déploiement de stratégies d'aménagement sylvicoles novatrices et performantes qui ont largement contribué à la prospérité économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent compte 50 % de forêt privée sur son territoire et que cette dernière fournit en moyenne 20 % de la totalité des bois de forêt privée mobilisés au Québec à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE ces forêts privées sont réparties sur l'ensemble du territoire qui couvre huit
MRC, comptant 114 municipalités, sur plus de 22 000 km^2;

CONSIDÉRANT les impacts importants de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ravage les forêts du Bas-Saint-Laurent, alors que les superficies affectées ont crû de 23 % dans la dernière année, passant de 1 316 999 ha à 1 621 860 ha entre 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans la région du Bas-Saint-Laurent 79 % des superficies de forêts privées ont subi au moins une défoliation depuis 2012 et que d'importantes superficies ont atteint un seuil de défoliation cumulative montrant des signes de mortalité;

CONSIDÉRANT la concentration actuelle de l'épidémie dans les forêts de l'est de la région;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir dans les zones les plus touchées par l'épidémie pour récupérer les bois qui seraient autrement perdus et, conséquemment, d'engager une part de plus en plus importante des budgets d'aménagement pour effectuer cette récupération et la remise en production de ces sites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées dans le cadre des programmes existants ne suffisent pas pour, à la fois et en même temps, récupérer et remettre en production les peuplements affectés e t réaliser les autres travaux d'aménagement de la stratégie d'aménagement régional, à savoir les éclaircies commerciales de plantation et le jardinage des érablières;

CONSIDÉRANT QUE cette situation diminuera de façon drastique la capacité de mobilisation des bois au Bas-Saint-Laurent, puisque les volumes produits dans le cadre des travaux sylvicoles passeront de 813 253 m^3 en 2019-2020 à 260 652 m^3 en 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un approvisionnement constant, prévisible, suffisant et de qualité aux industriels de la région;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement représentent une part importante des activités économiques des producteurs, travailleurs et entrepreneurs forestiers de la région et que leur réduction entraine déjà des pertes importantes pour eux;

CONSIDÉRANT QUE la diminution des activités d'aménagement a un effet démobilisateur sur les producteurs, la main-d'œuvre et les entrepreneurs forestiers, à un moment où il est primordial pour ce secteur de demeurer attractif et où le Bas-Saint-Laurent déploie un projet pilote unique au Québec sur la rémunération des travailleurs forestiers de 3,5 M$ pour, justement, assurer la rétention et le recrutement de cette main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE, selon une étude réalisée en 2020 par la firme Price WaterhouseCooper, chaque dollar investi dans l'industrie forestière rapporte 150 % en taxes et redevances perçus par le gouvernement, tout en soutenant l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir les travaux d'aménagement de la forêt privée, malgré l'épidémie qui sévit, pour protéger les investissements faits depuis 50 ans par l'État québécois;

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre du Québec a clairement indiqué sa volonté de maximiser l'impact économique de la filière forestière dans la stratégie de développement économique du Québec et que le manque de soutien financier pour optimiser la productivité de la forêt bas-laurentienne compromet l'atteinte des objectifs formulés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement prévus, combinée à la récupération et la remise en production des peuplements affectés, permettraient d'accroître les volumes de bois mobilisés au Bas-Saint-Laurent et de transformer une situation critique en opportunité d'affaire;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas- Saint-Laurent ont présenté des solutions chiffrées et concrètes pour redresser la situation et maximiser la contribution de la région à la stratégie nationale de production de bois;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas- Saint-Laurent ont multiplié les démarches et les représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sans obtenir de réponses satisfaisantes à leurs propositions;

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

Demander au gouvernement du Québec une aide immédiate de 2 millions de dollars pour consolider la filière forestière bas-laurentienne et réaliser un minimum de travaux d'aménagement en forêt privée en 2021-2022.

Demander au gouvernement du Québec une majoration moyenne de 4,7 M$ du budget régional pour permettre la récupération et la remise en production des peuplements affectés, tout en maintenant les investissements dans les travaux d'aménagement pour les quatre années suivantes (2022-2023 à 2025-2026).

Demander au gouvernement du Québec d'inscrire la majoration du budget régional d'aménagement forestier en forêt privée au Bas-Saint-Laurent dans le prochain budget provincial.

Transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, M. Pierre Dufour, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Caroline Proulx, au Premier ministre du Québec, M. François Legault, aux députés provinciaux du Bas-Saint-Laurent, M. Pascal Bérubé, M. Harold Lebel, M. Denis Tardif et Mme Marie-Eve Proulx, à la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent et aux partenaires de la Table de concertation sur la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – distribution de tests rapides

Le directeur général de la MRC informe les membres du Conseil que la MRC recevra dans les prochaines semaines des tests rapides qui seront distribués à chacune des municipalités selon le prorata de la population.

5.5 Formation sur l'éthique

Le directeur général de la MRC informe les membres du Conseil que suite à la situation actuelle de la pandémie et au nombre insuffisant d'inscriptions pour la formation sur l'éthique, la MRC recommande aux municipalités de s'inscrire à la formation virtuelle directement avec la FQM.

6. Développement économique et rural

6.1 Demande projet culturel

Pas de projets à accepter.

RS-006-22

6.2 ADOPTION D'UN PROJET

Il est proposé par Mario Guimont
appuyé par Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise « Si c'pas ça la vie ! », une contribution non remboursable de 20 000 $ du Fonds de Vitalisation pour démarrer en production maraîchère. Le tout est conditionnel à l'obtention du financement complet et sur présentation des pièces justificatives demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3 Demandes de financement Fonds éolien

Pas de projets à accepter.

6.4 Demandes de financement FRR- Volet 2 régional

Pas de projets à accepter.

RS-007-22

6.5 ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES EN TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par Mario Guimont
appuyé par Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

Que les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata adoptent le plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021.

Que le directeur général, monsieur Jacky Ouellet, soit autorisé à signer la convention suite au dépôt du plan de transport et de développement des services en transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Aménagement, urbanisme et sécurité incendie

RS-008-22

7.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 05-2014 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUSÈBE ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Eusèbe a adopté, le 06 décembre 2021, le « Règlement numéro 06-2021 amendant le règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements ;
CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objectif de rendre conforme le règlement de zonage municipal au Règlement 02-10-43 modifiant le Règlement 02-10 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;
CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Pierre Daigneault
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le « Règlement numéro 06-2021 amendant le règlement de zonage numéro 05-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Eusèbe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Dossiers du préfet

8.1 Évolution du dossier forêt
8.2 Population témiscouataine
8.3 Information pandémie
8.4 Dossier service de garde en milieu familial

RS-009-22

9. ACCORD ET APPROBATION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN ET DE LA GRILLE D'INSPECTION DU PARC LINÉAIRE LE SENTIER PETIT-TÉMIS, SECTION SUD, CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DU LAC TÉMISCOUATA ET DE LA RIVIÈRE MADAWASKA

ATTENDU QUE le programme d'aide financière de la Route Verte permet aux corporations gérant le Sentier Petit-Témis d'obtenir une aide financière pour faciliter l'entretien du Sentier Petit-Témis;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata doit approuver les dépenses d'entretien 2021-22, tel que demandé par le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Gustave Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité régionale de comté de Témiscouata donne son accord et approuve les dépenses d'entretien et la grille d'inspection de l'année 2021-22, dans le cadre du versement de la deuxième tranche de la subvention à l'entretien de la Route Verte, secteur du Petit-Témis section Sud à la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-010-22

10. AUTORISATION POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT 4328343 SUR TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DÉLÉGUÉES

ATTENDU QUE le demandeur, Monsieur Jean-Marie Michaud lors de l'achat de son terrain en 2001, lui fut indiqué qu'une borne du ministère des Forêts faisait état de la limite de son terrain;

ATTENDU QUE les demandes de permis en 2012 et 2013 étaient conformes à la règlementation d'urbanisme en vigueur lors de leur émission selon les informations et croquis fournis par le demandeur;

ATTENDU QUE les constructions ont été réalisées en respect de la demande originale en cohérence avec la limite qu'il croyait être celle de son terrain;

ATTENDU QUE à la suite de la rénovation cadastrale, monsieur Michaud se rendit compte que sa propriété se trouvait en partie sur le lot TPI 4328343 (une partie de son garage, son cabanon et un muret de roche), car ladite borne n'était pas située au bon endroit mais sur le TPI 4328343;

ATTENDU QUE Jean-Marie Michaud veut acquérir la parcelle du lot 4328343 afin de rendre conforme sa propriété;

ATTENDU QUE la demande d'achat de la parcelle du lot 4328343 représente environ 800 mètres carrés (12 mètres de largeur par 65 mètres de longueur) et qu'elle ne met aucunement en péril l'intégrité du territoire public;

ATTENDU QUE le Comité multi-ressource recommande positivement la vente de la parcelle demandée;

Il est proposé par Mélissa Lord
appuyé par Mario Guimont
et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise la vente de la parcelle de terrain du lot TPI 4328343 d'une superficie d'environ 800 mètres carrés au demandeur, monsieur Jean-Marie Michaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Les bons coups

- Nouvelle garderie à Rivière-Bleue en janvier
- Processus de prise de possession de l'église de Rivière-Bleue par la municipalité et convertir en salle communautaire
- Noël chez Papi à Saint-Jean-de-la-Lande
- Élaboration d'une station de lavage pour les bateaux à Dégelis
- Nouvelle convention collective à Pohénégamook pour 7 ans
- Nouvelle garderie à Saint-Eusèbe
- Contrôle d'une éclosion à l'Oasis des Aînés à Saint-Eusèbe pendant le temps des fêtes
- L'Entreprise DSD établie à Auclair
- 100e à Saint-Athanase en 2022

12. Affaires nouvelles :

12.1 Besoin d'une ressource en urbanisme (Mario Patry)

Le directeur général informe les membres du Conseil que la municipalité de Saint-Athanase fait la demande d'une ressource en urbanisme pour desservir la municipalité. Le service peut être dispensé par une municipalité, ou dans le cas où ce n'est pas possible, la MRC est prête à offrir le service à la municipalité.

13. Période de questions

Pas de questions.

RS-011-22

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h30, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Serge Pelletier, Préfet

Jacky Ouellet, Directeur général